

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN
DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2017**

Convocations adressées le mardi 21 novembre 2017

Nombre de délégués titulaires présents : 52

Nombre de délégués votants : 55

Nombre de délégués titulaires en exercice: 55

Délégués titulaires présents :

Monsieur Philippe BRIAND, Président, Madame Marie-France BEAUFILS, Messieurs Frédéric AUGIS, Alain GUILLEMIN, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Vice-présidents, Madame Corinne CHAILLEUX, Messieurs Christophe BOUCHET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Philippe CLEMOT, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Jacques LE TARNEC, membres du Bureau, Mesdames Sophie AUCONIE, Martine BELNOUE, Christine BEUZELIN, Françoise DESROUSSEAUX, Florence DRABIK, Sandrine FOUQUET, Martine GARRIGUE, Aude GOBLET, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Cécile JONATHAN, Michèle LAUNAY, Francine LEMARIE, Nadine NOWAK, Danielle PLOQUIN, Martine POTEL, Dominique SARDOU, Nathalie SAVATON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Nathalie TOURET, Barbara DARNET MALAQUIN, Messieurs Serge BABARY, Christian BRAULT, Jacques CHEVTCHENKO, Thibault COULON, Emmanuel DENIS, Michel GILLOT, Yves MASSOT, Jean-Gérard PAUMIER, Jean-Marc PICHON, Vincent TISON, Didier VALLEE, délégués communautaires.

Titulaires absents excusés :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Jean-Paul LAUNAY a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Gérard DAVIET a donné pouvoir à Patrick DELETANG.

C 17/11/01–INSTITUTIONS - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - APPROBATION.

Rapporteur : Monsieur BRIAND, Président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le règlement intérieur de Tours Métropole Val de Loire.

Vote à l'unanimité.

(2 abstentions : Monsieur Emmanuel DENIS et Madame Cécile JONATHAN)

C 17/11/02–INSTITUTIONS - VACANCE DE POSTE DE 1ER VICE-PRESIDENT - REMPLACEMENT AU MEME RANG.

Rapporteur : Monsieur BRIAND, Président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** la vacance de 1^{ère} vice-président,

- **DECIDE** que le nouveau vice-président occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait le poste devenu vacant.

Vote à l'unanimité.

C17/11/03–INSTITUTIONS - ELECTION DU 1ER VICE-PRESIDENT.

Rapporteur : Monsieur BRIAND, Président.

- **EST ELU** à la majorité des suffrages exprimés en qualité de 1^{er} vice-président M. Christophe BOUCHET.

C 17/11/04–INSTITUTIONS - MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS - APPROBATION.

Rapporteur : Monsieur BRIAND, Président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **FIXE** à la majorité qualifiée des 2/3, le nombre de vice-présidents à 16,
- **CONSTATE** la vacance de postes de 6 vice-présidents.

Vote à l'unanimité.

(7 abstentions : Mesdames Marie-France BEAUFILS, Martine BELNOUE, Cécile JONATHAN, Michèle LAUNAY, Messieurs Didier VALLEE, Vincent TISON et Emmanuel DENIS.)

C 17/11/05–INSTITUTIONS - ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur BRIAND, Président.

- **EST ELU** à la majorité de suffrages exprimés en qualité de 11^{ème} vice-président : M. Philippe CLEMOT,
- **EST ELUE** à la majorité de suffrages exprimés en qualité de 12^{ème} vice-présidente : Mme Corinne CHAILLEUX,
- **EST ELU** à la majorité de suffrages exprimés en qualité de 13^{ème} vice-président : M. Jacques LE TARNEC,
- **EST ELU** à la majorité de suffrages exprimés en qualité de 14^{ème} vice-président : M. Thibault COULON,
- **EST ELUE** à la majorité de suffrages exprimés en qualité de 15^{ème} vice-présidente : Mme Alexandra SCHALK-PETITOT,
- **EST ELUE** à la majorité de suffrages exprimés en qualité de 16^{ème} vice-présidente : Mme Aude GOBLET.

C 17/11/06–INSTITUTIONS - FIXATION DES INDEMNITES DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS METROPOLITAINS.

Rapporteur : Monsieur BRIAND, Président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **FIXE** les indemnités de fonctions du Président, des vice-présidents, des conseillers métropolitains attributaires d'une délégation et qui sont membres du Bureau, des conseillers

métropolitains attributaires d'une délégation et non membres du Bureau et des conseillers métropolitains non attributaires d'une délégation, conformément aux dispositions ci-dessous,

	% Total de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
Président	45.50%
Vice Président	45.50%
Conseiller métropolitain attributaire d'une délégation et membres du Bureau	25.50%
Conseiller métropolitain attributaire d'une délégation et non membre du bureau	19.50%
Conseiller métropolitain non attributaire d'une délégation	6%

- **PRECISE** que ces indemnités représentent une valeur maximale susceptible d'être minorée en application des règles de cumul précitées.

- **PRECISE** que la date d'effet de cette décision est fixée au 1^{er} décembre 2017,

- **PRECISE** que les indemnités allouées sont indexées sur l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale et varient avec la valeur du point indiciaire, à compter du 1^{er} janvier 2017 conformément à la demande de Monsieur le Trésorier municipal de Tours Métropole Val de Loire en date du 19 septembre 2017.

Vote à la majorité.

(2 votes contre Monsieur Emmanuel DENIS et Monsieur Didier VALLEE, 1 abstention Madame Sophie AUCONIE)

C 17/11/07–INSTITUTIONS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU SEIN D'ORGANES INTERNES ET EXTERNES.

Rapporteur : Monsieur BRIAND, Président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **EST ELU** à la majorité des suffrages exprimés en qualité de représentant(e) titulaire pour siéger au sein du SMAT : M. BOUCHET,

- **EST ELU** à la majorité des suffrages exprimés en qualité de représentant(e) titulaire pour siéger au sein du Syndicat Touraine Propre : M. MASSOT

- **DESIGNE :**

- Christophe BOUCHET pour siéger au sein de la CLET,
- M. BOUCHET pour siéger au conseil d'administration de la SPL Tours val de Loire Tourisme et représenter la candidature de la Métropole au sein de ce conseil au poste de président ainsi que l'autoriser à accepter toutes fonctions dans ce cadre, notamment celle de directeur général,
- M. BOUCHET pour siéger au conseil d'administration de la Société d'Equipement de Touraine (SET) ainsi que pour présenter la candidature de la Métropole au sein de ce conseil au poste de président et l'autoriser à accepter toutes fonctions dans ce cadre, notamment celle de directeur général,

- M. BOUCHET, en remplacement de M. BABARY pour siéger au conseil d'administration de la Sem Patrimoniale Val de Loire (SEMPAT) ainsi que pour présenter la candidature de la Métropole au sein de ce conseil au poste de président et l'autoriser à accepter toutes fonctions dans ce cadre, notamment celle de directeur général,
- M. COULON, en remplacement de M. AUGIS pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Sem Patrimoniale Val de Loire (SEMPAT) et le doter de tout pouvoir à cet effet,
- M. BOUCHET pour siéger au conseil d'administration de Tour(s)habitat ainsi que pour présenter la candidature de la Métropole au sein de ce conseil au poste de président et l'autoriser à accepter toutes fonctions dans ce cadre, notamment celle de directeur général,
- M. COULON pour siéger au sein du conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE),
- M. COULON pour siéger au sein du Club de l'Immobilier de Touraine (CIT),
- M. COULON pour siéger au sein du pôle territorial de coopération économique COOPAXIS,
- M. COULON pour siéger au sein des pôles de compétitivité Cosmétique Valley, S2E2, Elastopôle et Dream,
- M. COULON pour siéger au sein des centres d'études et de recherches Certem, Cermel, Ceroc, CERRP et Certesens.
- M. Christophe BOUCHET et M. COULON en tant que membres de la commission « Finances ».
- Mme DARNET-MALAQUIN en tant que membre titulaire de la commission « Développement économique, recherche, tourisme, actions de soutien à la recherche, enseignement supérieur, soutien à la formation professionnelle et à la vie étudiante, lycées, collèges ».
- M. BOUCHET en tant que membre titulaire de la commission « Aménagement du territoire, urbanisme et habitat ».

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Luc GALLIOT et Madame Nathalie SAVATON pour siéger au sein du comité régional de la biodiversité.

- **DESIGNE** Monsieur Jacques CHEVTCHENKO en qualité de représentant titulaire et Monsieur Jacques LE TARNEC en qualité de représentant suppléant de Tours métropole Val de Loire au sein du CEPRI,

- **DESIGNE** : M. Jean-Luc GALLIOT en qualité de représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du Comité de suivi du PPRT de Saint-Pierre des Corps.

Vote à l'unanimité.

C 17/11/08–INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 2 OCTOBRE 2017, DES ARRETES N°A2017-96 A N°A2017-100 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN SEPTEMBRE ET OCTOBRE.

Rapporteur : Monsieur BRIAND, Président.

Par délibération en date du 26 juin, le Conseil métropolitain a décidé de confier au Bureau une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux du Bureau, ainsi que des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

Vote à l'unanimité.

C 17/11/09–FINANCES - CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** au syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire (SMADAIT) une avance de trésorerie de 300.000 €,

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer la convention d'avance de trésorerie,

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 27.

Vote à la majorité.

(2 votes contre Madame Marie-France BEAUFILS et Madame Martine BELNOUE)

(4 abstentions : Madame Cécile JONATHAN, Madame Michèle LAUNAY, Monsieur Didier VALLEE et Monsieur Emmanuel DENIS)

C 17/11/10–FINANCES - EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°4.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n° 4 du budget principal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont les suivantes :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il est procédé aux ajustements de crédits suivants :

⇒ **Charges à caractère général (Chapitre O11) 27.161, 00 €**

Compte tenu des virements de crédits effectués sur l'exercice, au sein du chapitre O11, il convient de réabonder ce chapitre à hauteur de 27.161 €.

⇒ **Autres Charges de gestion courante (Chapitre 65) 170.377,00 €**

- Fonds de concours 268.232,00 €
- Participation au Syndicat Mixte - 97.855,00 €
de l'Aéroport International de Tours (SMADAIT)

Vote à l'unanimité

(3 abstentions : Madame Cécile JONATHAN, Monsieur Didier VALLEE et Monsieur Emmanuel DENIS)

C 17/11/11–MOBILITES - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION ET L'UTILISATION DU MODELE MULTIMODAL DE DEPLACEMENTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur AUGIS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour la gestion et l'utilisation du modèle multimodal de déplacements de l'agglomération tourangelle ;

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention.

Vote à l'unanimité.

C 17/11/12–HABITAT - BILAN 2016 DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2017.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport 2016 sur l'exécution du Programme Local de l'Habitat 2011-2017.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C 17/11/13–RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES.

Rapporteur : Monsieur CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux pour le service infrastructures du secteur de Fondettes au 1^{er} décembre 2017,

- **APPROUVE** la transformation d'un poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et d'un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux en postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au service voirie en régie du secteur de la Ville de Tours au 1^{er} décembre 2017,

- **DECIDE** de transformer un poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux en postes relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au service bâtiment au 1^{er} décembre 2017,

- **AUTORISE** la suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux à la Direction des systèmes d'information au 1^{er} décembre 2017,

- **AUTORISE** la transformation des postes suite aux promotions internes à compter du 1^{er} décembre 2017,

- **PREND NOTE** de la mise à jour des tableaux des effectifs.

Vote à l'unanimité

(2 abstentions : Madame Cécile JONATHAN et Monsieur Emmanuel DENIS)

C 17/11/14–DEVELOPPEMENT DURABLE - FONDS DE CONCOURS PLAN CLIMAT.

Rapporteur : Monsieur GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** au titre de l'exercice 2017, le fonds de concours Plan Climat pour un montant total de 2 798,13 € au titre du fonctionnement.

Vote à l'unanimité.

C 17/11/15–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - REVISION DU PLU DE SAINT-AVERTIN - APPROBATION.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver le Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Avertin.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la métropole et en mairie de Saint-Avertin pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Vote à l'unanimité.

C 17/11/16–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - INSTAURATION DES PERIMETRES DE DPU SUR LA COMMUNE DE SAINT-AVERTIN.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE :**

- d'instituer le droit de préemption urbain simple et renforcé sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) telles qu'elles figurent aux plans du règlement - document

graphique - du plan local d'urbanisme de Saint-Avertin, approuvé en date du 27 novembre 2017,

- de déléguer l'exercice de ce droit de préemption urbain à la commune de Saint-Avertin, ainsi que le droit de priorité, sur les zones U et AU, à l'exception des secteurs concernant les zones d'activités de compétence métropolitaine répertoriés en zones UXa, UXb, UXc, UXd et UH conformément au plan,

- PRÉCISE QUE :

- conformément à l'article R.151-52 al.7 du Code de l'urbanisme, le périmètre d'application du DPU figurera en annexe au PLU,

- la présente délibération sera soumise aux mesures de publicité prévues par les articles R.211-2, R.211-3 et R.211-4 du Code de l'Urbanisme et les frais induits seront imputés sur le budget principal de la métropole.

Vote à l'unanimité.

C 17/11/17-AMENAGEMENT URBANISTIQUE - INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT METROPOLITAINE.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- DECIDE

- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2018, un taux de taxe d'aménagement de 5% sur l'ensemble des communes de Tours Métropole Val de Loire ;
- d'appliquer la valeur forfaitaire de 2 000 € par emplacement pour les aires de stationnement non comprises dans une surface close et couverte.
- de reverser le produit de cette taxe aux communes membres à hauteur de 100% lorsqu'il s'agit de construction, de reconstruction d'agrandissement, d'immeubles destinés à l'habitation, et de 70 % quand il s'agit de locaux à usage industriel, artisanal, commercial.
- d'exonérer partiellement à hauteur de 20%, en application de l'article L.331-9 du Code de l'urbanisme et à compter du 1^{er} janvier 2018 :
Parmi les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7, les logements locatifs sociaux financés par le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) ou par le Prêt Social Location Accession (PSLA) ; »

- DIT QUE la présente délibération a une durée de validité minimale de trois ans. Le principe de la tacite reconduction s'applique. Le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Vote à la majorité

(3 votes contre Madame Marie-France BEAUFILS, Madame Martine BELNOUE et Monsieur Jean-Marc PICHON, 5 abstentions : Madame Cécile JONATHAN, Madame Michèle LAUNAY, Monsieur Didier VALLEE, Monsieur Vincent TISON et Monsieur Emmanuel DENIS)

C 17/11/18–GEMAPI - ADHESION AU SYNDICAT NOUVEL ESPACE DU CHER ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

Rapporteur : Monsieur RITOURET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les statuts du Syndicat Nouvel Espace du Cher,
- **DEMANDE** l'adhésion de Tours métropole Val de Loire au Syndicat Nouvel Espace du Cher,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cet objet,
- **DESIGNE** Lionel BEJEAU, Jean-Claude DROUET, Didier FORTIN, Philippe JARNOUX, Jacques LE TARNEC, Yves MASSOT, Daniel MENIER, Nathalie SAVATON, membres titulaires et Julien ALET, Michel CABANNE, Jacques CHEVTCHENKO, Frédéric DAGORET, Natacha DELABARRE, Pierre FONTAINE, Jean-Michel GUIBOUT, Daniel LANGE, membres suppléants en qualité de représentants de Tours métropole Val de Loire au sein du syndicat mixte Nouvel Espace du Cher.

Vote à l'unanimité.

C 17/11/19–GEMAPI - DISSOLUTION ET TRANSFERT DE PATRIMOINE DE SYNDICATS DE RIVIERES DU CHER.

Rapporteur : Monsieur RITOURET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la dissolution du Syndicat intercommunal pour l'entretien et l'exploitation du Cher canalisé en Indre-et-Loire et du SIVOM pour l'aménagement et l'entretien du Filet et du Petit Cher au 31 décembre 2017 ;
- **APPROUVE** la reprise intégrale par le syndicat Nouvel Espace du Cher des personnels administratifs et techniques composant les syndicats intercommunaux, dans les conditions d'emploi, de statut, et de carrière qui sont les leurs, et ainsi que de leur patrimoine, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vote à l'unanimité.

Clôture de la séance à 22 heures 30.



Le Directeur Général des Services,

F. Sand
Frédéric BAUDIN-CULLIERE